

De : Sally Wright

Envoyé : 26 mars 2015 19 h 19

À : ~Aboriginal Affairs and Northern Development/Affaires autochtones et développement du Grand Nord

Objet : Notes d'allocution concernant le projet de loi S-6

Monsieur,

Comme notre groupe, Yukonners Concerned, n'a pas été autorisé à faire une présentation au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord canadien alors qu'il sera à Whitehorse la semaine prochaine, je profite de l'occasion pour vous faire parvenir mes notes d'allocution ainsi que des pièces justificatives afin d'informer le Comité.

« Honorables membres du Comité permanent des affaires autochtones et du Nord canadien,

Je vous écris aujourd'hui en tant que citoyenne du Yukon et du Canada préoccupée. Les gens qui me soutiennent et moi-même croyons fermement que le projet de loi S-6, qui modifie la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*, représente une sorte de « phénomène de prise de contrôle d'agence ». Ce phénomène se produit lorsque des agences comme celle qui est responsable de l'application de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*, qui sont censées nous protéger contre les déchets, la pollution et l'inefficacité des sociétés, deviennent les marionnettes des industries qu'elles sont censées réglementer.

En raccourcissant les délais d'évaluation du projet, en déléguant d'importants pouvoirs de décision à des personnes qui peuvent être facilement manipulées par les politiciens et en reléguant les gouvernements des Premières Nations à un rôle de défenseur d'intérêts, le projet de loi S-6 nous ramène essentiellement 20 ans en arrière, alors que notre Territoire n'était rien d'autre qu'un État-providence colonial géré à distance.

Le Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles a tenu des audiences sur le projet de loi S-6 l'automne dernier, audiences lors desquelles se sont exprimés des représentants de l'industrie minière en roche dure et en placer et de l'Association canadienne des producteurs pétroliers, notre premier ministre ainsi que le directeur général d'Énergie Yukon. Le grand chef des Premières Nations du Yukon a été honteusement traité comme lobbyiste et non comme partenaire d'un accord tripartite enchâssé dans la Constitution canadienne.

J'ai fait partie du conseil d'administration d'Énergie Yukon, et mon expertise se concentre dans le domaine. J'ai lu avec intérêt et étonnement la présentation que le directeur général d'Énergie Yukon, M. David Morrison, fait devant le Sénat.

Je suis en désaccord avec bon nombre des commentaires de M. Morrison à propos du processus d'application de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*, mais ce qui me renverse le plus, ce sont les doléances exprimées à propos du temps qu'Énergie Yukon a dû consacrer aux deux plus importants projets, soit le projet d'amélioration des installations hydro-électriques Mayo B (2010) et le récent projet de génératrices au GNL d'Énergie Yukon.

Je n'ai pas participé activement à l'examen du projet Mayo B en vertu de la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*, ayant plutôt concentré mon expertise sur l'intervention et la présentation de preuves à la Régie des entreprises de services publics du Yukon pendant les audiences concernant la demande relative à la partie trois du projet Mayo B. M. Morrison, dans sa présentation au Sénat, déplore le fait qu'il a fallu trente jours entre le rapport d'examen préalable prévu par la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon* et la présentation du rapport final. M. Morrison a décrit le projet Mayo B comme étant un projet de faible envergure. Il ne fait aucun doute que le projet Mayo B a été traité rapidement dans le cadre du processus réglementaire afin que l'on puisse toucher la subvention fédérale sur les infrastructures vertes de 71 millions de dollars couvrant la moitié du coût du projet.

En raison de cette précipitation, aucune des solutions de rechange au projet n'a été examinée, et les turbines hydrauliques ont été commandées avant que l'approbation réglementaire ne soit accordée; les responsables de l'application de la réglementation ont par conséquent été pris de court par une proposition concernant un projet déjà engagé. M. Morrison est allé jusqu'à induire en erreur la Régie des entreprises de services publics du Yukon quant aux solutions viables pouvant remplacer le projet hydro-électrique Mayo B en gardant sous silence l'étude de faisabilité d'un parc éolien au mont Sumanik effectuée de 2009. Le projet Mayo B, un projet de 120 millions de dollars, n'augmentait la capacité que de 10 MW, capacité qui n'a jamais été réalisée en raison de défauts de conception. Ces défauts de conception n'ont jamais été soulevés dans le processus prévu par la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon* et ont été ignorés par la Régie des entreprises de services publics du Yukon lorsque la Société de conservation du Yukon l'a signalé à l'époque.

En raison de ce processus précipité, la Société de développement du Yukon, qui est la société mère d'Énergie Yukon, a maintenant une dette de 100 millions de dollars, une installation Mayo B sous-performante et des problèmes avec les inondations en hiver à Mayo.

M. Morrison a également mentionné les 82 jours entre le dépôt du rapport d'évaluation de l'OEESY et la présentation des recommandations finales pour le projet de génératrices au gaz naturel liquéfié (GNL) d'Énergie Yukon l'an dernier. Il a omis de mentionner l'opposition publique massive à ce projet, les protocoles de sécurité profondément viciés d'Énergie Yukon pour ce projet, les cent mémoires et plus présentés à l'OEESY et les vingt présentations orales aux audiences de la Régie des entreprises de services publics du Yukon exprimant tous leur opposition au projet sauf un.

Énergie Yukon a affirmé qu'il fallait agir rapidement du fait qu'il fallait remplacer certaines des génératrices d'urgence diesel plus anciennes pour satisfaire à la demande hivernale pendant les périodes de pointe et en période d'urgence. Je ne conteste pas le fait qu'Énergie Yukon ait besoin de génératrices diesel d'urgence en ce moment, car nous savons tous que lorsqu'un réseau en îlots est fortement dépendant de l'énergie hydro-électrique, il faut disposer d'une production de secours avec des génératrices alimentées avec des carburants fossiles pendant les périodes de pointe. Ce que je conteste dans cet empressement, c'est qu'Énergie Yukon savait qu'elle devait remplacer ces génératrices en 2005. Aujourd'hui, on nous présente les génératrices au GNL comme étant la seule option susceptible d'être moins coûteuse à exploiter. On n'a pas pris le temps ni consacré les ressources nécessaires pour explorer d'autres technologies d'alimentation

en période de pointe, comme le déplacement des charges, le stockage d'énergie thermique électrique et les réseaux intelligents.

Quelles sont les conséquences de cet empressement à agir? Le projet de GNL est maintenant sur le point d'être achevé, et son coût évalué initialement à 36 millions de dollars a bondi à 42,9 millions de dollars. Les arguments économiques en faveur du projet reposaient sur une prévision faite par l'Energy Information Administration (EIA) des États-Unis selon laquelle l'écart de prix entre le pétrole et le gaz naturel devait rester inchangé pour les 30 prochaines années. L'effondrement des prix du pétrole est survenu par la suite a changé complètement la donne pour ce qui est des retombées économiques de ce projet. Et qui en sera tenu responsable?

Mais, ce qui est encore plus important, c'est de comprendre pourquoi M. Morrison a une fois de plus témoigné devant le Sénat et Chambre des communes en se présentant comme un expert des questions énergétiques du Nord. Dès son entrée en fonction en tant que président de Société de développement du Yukon, en 2003, il a systématiquement démantelé les programmes de conservation de l'énergie et d'efficacité énergétique du Centre des solutions énergétiques, totalement négligé le programme de recherche et développement de l'énergie éolienne et, en tant que directeur général désigné d'Énergie Yukon (il n'a jamais fait l'objet d'un processus d'embauche pour le poste de directeur général d'Énergie Yukon), il a dépensé plus de 22 millions de dollars pour des études d'approvisionnement énergétique qui n'ont rien donné, il a trompé les responsables de l'application de la réglementation (vous trouverez en pièce jointe le rapport que j'ai présenté à la GRC le 11 juin 2014 et le rapport que je présenterai à l'ombudsman du Yukon), et toutes les organisations qui ont souligné des problèmes ont été pénalisées d'une manière ou d'une autre.

Je suis une résidente du Yukon préoccupée qui reconnaît que l'utilisation des carburants fossiles a un impact sur notre eau, notre air et le futur de nos enfants. Je vis au Yukon depuis 30 ans, entourée des gens les plus résilients, innovateurs et progressistes que je connaisse. Nous avons travaillé ensemble de bonne foi pour créer la *Loi sur l'évaluation environnementale et socio-économique au Yukon*. Les Premières Nations du Yukon sont partie intégrante de la terre, de l'eau, et nous avons tous un devoir envers nos ancêtres de protéger ce patrimoine pour l'amour de nos enfants.

Moi et de nombreux autres résidents du Yukon soutenons l'opposition des Premières Nations du Yukon au projet de loi S-6. Nous ne voulons pas revenir au régime colonial, nous en avons assez avec nos amis des Premières Nations et nos voisins de devoir aller en cour pour protéger nos droits. Nous ne reculerons pas, nous avons tous envie de concrétiser la promesse d'autonomie gouvernementale qui nous a été faite.

Je n'ai rien contre les Canadiens, la plupart sont respectueux de la loi, honnêtes et sérieux. Mais il y a des gens au pouvoir qui ne devraient pas s'y trouver, et les lacunes que présente le projet de loi S-6 le démontrent parfaitement.

Merci.

Sally Wright

